

ARRETE DE VOIRIE PORTANT REGLEMENTATION DE CIRCULATION ET DE STATIONNEMENT

A2024-024

Le Maire de la commune de VICQ SUR MER,

Vu le Code Général des collectivités territoriales et notamment les articles L2213-1 et suivants,
Vu le Code de la route et notamment les articles L 411-1 à L411-7, R110-1 et suivants, R 411-5, R 411- 8, R411-25 a R411-28, R.417-10 ;
Vu l'instruction interministérielle sur la signalisation routière — huitième partie — signalisation temporaire approuvée par l'arrêté interministériel du 6 novembre 1992 modifiée et complétée ;
Vu le Code Général de la Propriété de la Personne Publique, notamment l'article L 3111-1 ;
Vu le code de l'urbanisme, et notamment l'article L 421-1 et suivants
Vu la demande de la Société GINGER CEBTP Siège Social – CEBTP – Caen - Girard,
De réaliser, des travaux de sondages géotechniques, sur la voie communale au Bas de la Rue, Vicq Sur Mer à compter du 29 avril 2024 au 12 mai 2024 ;
Considérant qu'il y a lieu d'assurer la sécurité publique pendant les travaux, les dispositions suivantes sont arrêtées :

ARRETE

ARTICLE 1 - La société GINGER CEBTP Siège Social – CEBTP – Caen - Girard est autorisée à intervenir sur la voie communale au Bas de la Rue à VICQ SUR MER, pour réaliser des travaux de sondages géotechniques à compter du 29 avril 2024 et jusqu'au 12 mai 2024.

ARTICLE 2 - La circulation sera interdite dans les deux sens par intermittence et sauf riverains, le stationnement sera interdit pendant toute la durée des travaux. La signalisation réglementaire, conforme à l'instruction ministérielle sur la signalisation routière sera mise en place par la société GINGER CEBTP Siège Social – CEBTP – Caen - Girard.

ARTICLE 3 - La mise en place de la signalisation sera à la charge et sous la responsabilité de la société GINGER CEBTP Siège Social – CEBTP – Caen - Girard.

Article 4 – Le responsable de la société GINGER CEBTP Siège Social – CEBTP – Caen - Girard et le chef de la brigade de gendarmerie sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté.

Fait à Vicq sur Mer, le 23 avril 2024



Le Maire,
Richard LETERRIER